



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Comité Syndical N°08/12/2022**

Nombre de membres : 10  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Séance du Comité Syndical*  
*Le 15 décembre 2022*  
*à Montbonnot-Saint-Martin*

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

**Date de la convocation :** 08 décembre 2022

**Date d'affichage :** 22 décembre 2022

**Titulaires Présents :** M. FARRUGIA,  
Mmes BESSON, FLAMAND,  
MM. BONNET, FEROTIN,  
Mme MARTIN-BLOCH  
MM. BENOIT, DEGRANGE, DURET, OLLEON,

La séance est ouverte, M. BONNET est nommé Secrétaire de séance :

**OBJET : AIRE D'ACCUEIL : Transfert de compétence**

Vu le transfert de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Ismier du SIZOV (Syndicat Intercommunal de la Zone Verte du Grésivaudan) vers la communauté de communes Le Grésivaudan au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

Vu la délibération DEL n°41 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 9 mai 2011, et la délibération concordante n° 2011/16 prise par le SIZOV en date du 22 juin 2011,

Vu l'article L5214-21 du code général des collectivités territoriales, qui stipule que « La communauté de communes est également substituée de plein droit, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, au syndicat de communes ou au syndicat mixte inclus en totalité dans son périmètre »,

Considérant qu'il convient de régulariser la situation comptable de l'actif et du passif transféré par le SIZOV pour exercer cette compétence,

Le Comité Syndical, à l'**Unanimité** décide, en correction des délibérations susvisées, d'acter le transfert en pleine propriété de l'actif et du passif du SIZOV pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à St Ismier au 01/01/2011.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
Montbonnot-Saint-Martin, le 15 décembre 2022

**LE PRESIDENT**

Gilles FARRUGIA.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Dominique BONNET